

Extrait du Registre aux délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 5 décembre 2024  
Séance du 12 décembre 2024

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS

29 Membres élus le 23 février 2024 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, GAMBIER David, TABET Lucy, DISASSINI Guy, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, DUCATILLON Nicole, DUFOUR Olivier, DOISY Cindy, DUTOMBEAU Jérôme, CAPRON Edwige, HAUSSY Jonathan, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MASCARTE Roger, MAZURE Françoise, VEREZ Richard, POULAIN Ophélie, KERRAR Maggy, BETTINI Gilles, DEVILLE Doriane.

**Membres ayant donné pouvoir** : Madame Lucy TABET (pouvoir à FRASCA Geneviève), Monsieur Olivier DUFOUR (pouvoir à DISASSINI Guy), Madame Cindy DOISY (pouvoir à DUCATILLON Nicole).

**OBJET : Rémunération du personnel de service pour les classes découvertes et du séjour Centre Social et Culturel 2025**

Il convient de fixer la rémunération du personnel de service pendant les classes découvertes 2025 et le séjour du Centre social de février- mars 2025,

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de fixer la rémunération mensuelle hors avantage en nature du personnel de service comme suit :

Rémunération brute forfaitaire journalière (basée sur le taux du SMIC 11,88 € en vigueur à la date de la délibération).

Les dates sont données à titre indicatif et les montants adaptés selon la formule.

Du 06/01/2025 au 22/01/2025 (17 jours)

Du 23/01/2025 au 08/02/2025 (17 jours)

Du 09/02/2025 au 26/02/2025 (17 jours)

Départ (1j) : 8h

Retour (1j) : 8h            Soit 16 h

17 jours – 2 jours = 15 jours

15 x 12h = 180h

16h + 180h = 196h

$(196 \times 11,88) / 17 = \mathbf{136,96 \text{ €}}$

Gratuité des repas pendant le séjour correspondant à un avantage en nature au taux en vigueur au 1er janvier 2025.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

La secrétaire de séance,  
Madame Evelyne URBANIAK

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Laurent DESMONS



Publié sur le site internet : 10/01/2025

Envoyé en préfecture : 24/12/2024

Reçu en préfecture : 24/12/2024

Identifiant : 059-215906546-20241212-2024\_105-DE